Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_216_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ NOVEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE NATHALIE BEAUVY, 1ERE VICE-PRESIDENTE.
Date de la convocation : 19 novembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Josyane BERTIN, Denis BETRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND (*Suppléant de Renaud LE BERRE, absent*), Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUËT, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Fabienne TASSEL donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Thierry ANDRIEUX, Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Alain GOUEZIN, Nadine L'ECHELARD, Marc LE GUYADER, Christelle LEVY-ROBERT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2025-216

Membres en exercice : 69 Présents : 54 Absents : 15 Pouvoirs : 5

CULTURE
PARTICIPATION FINANCIERE LIEE AU BESOIN DE TRESORERIE DU GIP MUSEE MATHURIN MEHEUT

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Musée Mathurin Méheut, créé en 2014, rassemble quatre membres :

- La Ville de Lamballe-Armor,

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_216_DELIB-DE

- La Communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer,
- Le Département des Côtes d'Armor,
- L'association *Les Amis de Mathurin Méheut*.

Le nouveau musée, inauguré en juin 2022, constitue un équipement culturel structurant pour le territoire, contribuant à son attractivité, à la valorisation du patrimoine local et au développement touristique. Il s'inscrit pleinement dans les compétences de Lamballe Terre & Mer en matière de culture, cohésion sociale et développement économique, conformément aux orientations du projet de territoire.

Par courrier du 22 juillet 2025, le Président du Département a notifié sa volonté de se retirer du GIP à compter du 1er janvier 2027, conformément à l'article 7 de la convention constitutive. Cette décision, actée lors des Assemblées Générales des 16 mai et 17 juillet 2025, implique une redéfinition des équilibres financiers du GIP, jusqu'alors fondés sur une répartition solidaire des charges entre les membres publics *(1/3 chacun).*

Les comptes du GIP font apparaître une détérioration des fonds propres depuis 2022, avec un besoin de trésorerie global de 151 428 € constaté au 31 décembre 2024 *(fonds propres négatifs, actif immobilisé et stock)*.

Lors de l'Assemblée Générale du GIP du 17 octobre 2025, les membres ont acté les modalités financières du retrait du Département, incluant :

- Une contribution exceptionnelle des trois membres publics *(Département, Ville de Lamballe-Armor, Lamballe Terre & Mer)* à hauteur d'1/3 chacun du besoin de trésorerie constaté au 31 décembre 2024, soit 50 476 € pour chaque collectivité, à verser avant le 31 décembre 2025.
- Un engagement du Département à maintenir un soutien financier et technique jusqu'en 2028 via une convention pluriannuelle.
- L'obligation pour le GIP d'élaborer un plan de retour à l'équilibre sous 6 mois.

En tant que membre fondateur, Lamballe Terre & Mer se doit d'assumer sa part dans la stabilisation financière du GIP, conformément à la convention constitutive et aux principes de solidarité entre collectivités.

La participation de 2025 s'inscrit dans une logique de transition, en attendant la mise en œuvre d'un plan d'équilibre qu'il est nécessaire d'engager, indépendamment de la décision de retrait du Conseil départemental.

La participation financière de 50 476 € sera imputée sur le budget principal 2025 de Lamballe Terre & Mer, au titre des dépenses de fonctionnement *(compte 65 – Subventions aux groupements)*. Elle sera versée au GIP avant le 31 décembre 2025 ou rattachée à l'exercice 2025 si le paiement intervient après le 31 décembre 2025, dans le respect des règles comptables.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- PREND ACTE de la décision du Département des Côtes d'Armor de se retirer du GIP Musée Mathurin Méheut à compter du 1er janvier 2027 ainsi que des modalités financières arrêtées par l'Assemblée Générale du GIP le 17 octobre 2025,
- APPROUVE le principe d'une participation financière de Lamballe Terre & Mer à hauteur de 50 476 € pour couvrir 1/3 du besoin de trésorerie du GIP constaté au 31 décembre 2024, conformément à la répartition tripartite prévue par la convention constitutive,
- RAPPELLE l'importance d'un plan de retour à l'équilibre financier du GIP et S'ENGAGE à accompagner cette démarche en lien avec les autres membres,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_216_DELIB-DE

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 1 - M. VIMONT

Mme TRAVERT-LE ROUX et les membres du GIP *(Suzanne BOURDE, Laurence URVOY et Stéphane de SALLIER DUPIN)* ne prennent pas part au vote.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 9 DEC. 2025

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

